

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-063**

L'an deux mille vingt trois  
Le sept décembre  
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 30 novembre 2023** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

**Présents :** M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Mickaël JOLIVET-BALON, M. Tanguy JON, M. Éric BERTELOOT, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

**Excusés :** Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), Mme Corinne PASSERAT (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), M. Jean-Jacques SIGNOUX (pouvoir à Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ), Mme Marie-Cécile PASQUIER (pouvoir à M. Tanguy JON), M. Lucas THABUIS (pouvoir à M. Christian SERVAGE), M. Jean-Pierre BETEND, Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

### **Objet de la délibération : Demande de subvention pour la réhabilitation énergétique et patrimoniale de la Maison Cavoin**

M. Laurent VALLIER expose,

Dans le cadre des études menées pour la réhabilitation patrimoniale et énergétique du bâtiment communal, dit « maison Cavoin », sis 452 rue Guillaume Fichet sur les parcelles n° 89 et 90, la Commune souhaite réhabiliter cette bâtisse historique caractéristique du centre bourg de la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle. Elle possède un fort potentiel d'aménagement par sa volumétrie associée à une charpente remarquable.

Cette démarche s'inscrit dans un triple objectif, la préservation du caractère architectural d'une maison villageoise, la valorisation du patrimoine et la redynamisation du centre-bourg.

La présente opération comprend :

- La création d'un café tiers-lieu au rez-de-chaussée,
- La création d'un local commercial au rez-de-chaussée,
- La création d'un local de stockage au rez-de-chaussée,
- La création de cinq (5) logements aux étages, du studio au T4 duplex
- La création de surfaces annexes (technique, vélos...)

La mission de réhabilitation entre dans le cadre de la politique globale de la commune vers la sobriété thermique de ses bâtiments et la requalification de ces nombreux espaces. Les objectifs de la mission sont :

- Créer un espace de mixité sociale par la création d'un « tiers lieu » adapté aux nouvelles orientations données au centre-bourg ;
- Remettre en place un commerce qui pourra avoir un lien avec la future maison des anciens ;

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-063**

- L'amélioration énergétique et thermique du bâtiment en minimisant l'impact environnemental et le bilan carbone.

La Commune profite des travaux pour redonner une organisation paysagère aux abords immédiats en les intégrant aux futurs aménagements de requalification du centre-bourg.

Une étude de faisabilité a été notifiée le 22 mai 2023 au bureau d'AMO : ABAMO.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été notifiée le 21 septembre 2023 au groupement de MOE : OYAS V. DUBEROS E.I.

Des études complémentaires ont été confiées, pour la géotechnique à BETECH, pour le contrôle technique et la mission CSPS à ALPES CONTROLES, pour le géomètre à MPS.

La demande de subvention porte sur l'opération globale du bâtiment pour une surface brute (1025m<sup>2</sup>), les VRD et les aménagements extérieurs.

Au coût estimatif des travaux (stade APS) :	2 138 950,00€ HT
+ le coût des études de l'opération :	187 219,50€ HT

Soit une estimation totale de l'opération de :	<u>2 326 168,50€ HT</u>
--	-------------------------

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** le projet décrit-ci-dessus estimé à 2 236 168.50€ HT ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR et/ou du Fond Vert ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de Haute-Savoie ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes ;
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant légal à demander et à faire la communication du projet ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant légal à accomplir toutes les formalités et à signer tout document s'y rapportant.

**Délibération votée à 17 Pour, 2 Contre (Mme Aurélie ROCHE et M. Jean-Luc ARCADE) et 3 Abstentions (Mme Odile VIX, M. Francis MARCHAL et M. Mickaël MAISTRE).**

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,  
Au registre suivent les signatures,  
Pour copie conforme le 13 décembre 2023.

Le Maire,  
Christophe FOURNIER.

La secrétaire de séance,  
Sheila MICHEL.

